



OIC/ICIM-10/2014/RES/FINAL

**RÉSOLUTIONS
DE
LA 10^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
DES MINISTRES DE L'INFORMATION**

(Session de Convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)

TEHERAN - REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

03 - 04 DECEMBRE 2014

INDEX

Résolution	Objet	Page
1/10-INF	Résolution n° 1/10-INF sur l'information dans les Etats membres de l'Organisation de coopération islamique et son rôle dans le soutien à la cause de la ville d'al-Qods al-charif et de la mosquée bénie d'al-Aqsa	1
2/10-INF	Résolution n° 2/10-INF sur le déploiement médiatique intérieur et extérieur en partenariat avec des medias des Etats membres et des medias internationaux	4
3/10-INF	Résolution n° 3/10-INF sur l'appui aux institutions de l'action islamique commune dans le domaine de l'information	7
4/10-INF	Résolution n° 4/10-INF sur l'appui à la mise en œuvre du programme d'information dédié à la mise en valeur de la place et du rôle du continent africain dans le monde islamique et l'élargissement du programme à d'autres régions	9
5/10-INF	Résolution n° 5/10-INF sur la coopération et la coordination en matière d'information entre l'OCI et ses institutions, au service des causes de la Oummah	12
6/10-INF	Résolution n° 6/10-INF sur le progrès réalisé dans le projet de lancement d'une chaîne de télévisions satellitaires de l'OCI	14
7/10-INF	Résolution n° 7/10-INF sur le renforcement de la présence médiatique de l'OCI dans le leadership des questions liées aux échanges culturels, au développement et à la paix.	16
8/10-INF	Résolution n° 8/10-INF sur le renforcement des capacités et de la productivité des journalistes et des moyens d'information des Etats membres et la coopération entre eux.	17
9/10-INF	Résolution n° 9/10-INF sur une unité chargée des publications au sein du Département de l'information du Secrétariat général de l'OCI.	19

**RÉSOLUTION 1/10-INF
SUR
L'INFORMATION DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'ORGANISATION
DE COOPÉRATION ISLAMIQUE ET SON RÔLE DANS LE SOUTIEN
À LA CAUSE DE LA VILLE D'AL-QODS AL-CHARIF
ET DE LA VENERABLE MOSQUEE D'AI-AQSA**

La 10^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 3 et 4 décembre 2014, sous le thème : «(session de convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)» ;

Rappelant les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de Coopération islamique et les dispositions des résolutions islamiques qui soulignent l'importance d'une couverture permanente et adéquate de la cause d'Al-Qods Al-Charif et de la cause palestinienne par les médias arabo-islamiques ;

Réaffirmant les résolutions adoptées par les précédentes Sessions de la Conférence islamique des Ministres de l'Information et relatives à la cause d'Al-Qods Al-Charif, de la Palestine et des territoires arabes occupés, y compris le Golan syrien occupé et les vergers de Chebaa au Liban;

Condamnant toutes les attaques et violations israéliennes à l'encontre du peuple palestinien, y compris la poursuite des opérations de judaïsation d'al-Qods, de colonisation, de construction du mur de l'apartheid, de confiscation des terres, des agressions répétées et du blocus sur la bande de Gaza ;

Faisant assumer au gouvernement israélien l'entière responsabilité de l'échec des efforts internationaux visant à faire aboutir le processus de paix et les négociations ;

Condamnant l'agression militaire du régime israélien perpétrée contre la Bande de Gaza en 2014 et qui a fait des centaines de blessés parmi les civils palestiniens, y compris 800 enfants et provoqué la destruction de propriétés privées et de l'infrastructure ;

Exprimant son appui sans réserve à la position politique palestinienne qui exige l'arrêt total et complet de la colonisation et de la judaïsation d'al-Qods ;

Exprimant également son appui aux efforts de la direction palestinienne en vue d'obtenir le statut de membre des Nations unies pour l'Etat de Palestine ;

Considérant l'importance d'une couverture médiatique adéquate portant sur la situation et les épreuves que traverse le peuple palestinien du fait d'une occupation israélienne qui tend à perdurer et de l'escalade des agressions perpétrées par l'Etat hébreux à son encontre, de même que la nécessité de mettre à nu les violations israéliennes perpétrées à Al-Qods Al-Charif et les tentatives incessantes de judaïsation auxquelles fait face la ville sainte ;

Considérant la nécessité de soutenir les organes et structures de l'Etat de Palestine dans tous les domaines, y compris ceux de l'information et de la communication, notamment à la suite du bombardement par Israël des infrastructures et édifices et les dommages subis par les équipements et installations médiatiques ;

Réaffirmant que les médias représentent l'un des instruments les plus efficaces entre les mains des gouvernements et des institutions pour exprimer leurs points de vue et affirmer leur identité politique, nationale et culturelle,

- 1) **LANCE** un appel pressant aux Etats membres pour qu'ils accordent leur soutien à l'Autorité nationale palestinienne, afin de l'aider à reconstruire et à développer les capacités du ministère de l'Information de la Palestine, de la radiotélévision palestinienne et de l'Agence d'information de la Palestine (WAFA), en matière d'infrastructures et d'équipements, et procèdent à des échanges de programmes et d'expertises ces medias palestiniens dans les différents domaines.
- 2) **DEMANDE** aux Etats membres d'apporter toute l'assistance nécessaire au peuple palestinien et à sa direction dans les efforts qu'ils déploient pour accéder au statut de membre à part entière des Nations unies, et de les appuyer pour l'obtention d'une résolution du Conseil de Sécurité visant à mettre un terme à l'occupation israélienne, conformément à un calendrier bien déterminé.
- 3) **INVITE** les Etats membres et leurs médias à continuer à sensibiliser l'opinion publique à la cause de la Palestine à travers une couverture maximale de tous les aspects du vécu quotidien dans les territoires palestiniens occupés, la dénonciation des effets dévastateurs causés par l'agression israélienne et les forces de l'occupant, ainsi que la mise à nu des violations par Israël du droit international et des droits de l'homme de même que les crimes de guerre qu'il a perpétrés et continue encore à perpétrer.
- 4) **DEMANDE** aux Etats membres de réserver dans leurs médias un espace conséquent pour mettre à nu et dénoncer l'agression israélienne et les exactions commises par l'occupant à l'intérieur de la ville d'al-Qods et visant en particulier ses lieux saints, y compris ses agissements visant à judaïser la ville sainte.
- 5) **INVITE** les médias des Etats membres à marquer le dernier vendredi de chaque mois de ramadhan en tant que « journée d'al-Qods » avec des programmes spéciaux focalisés sur l'importance de la ville sainte.
- 6) **EXHORTE** les Etats membres à continuer à suivre de près les développements qui se produisent concernant la cause palestinienne et à poursuivre la publication d'informations écrites et audiovisuelles en relation avec les divers aspects de cette cause dans tous les domaines et en s'efforçant de leur réserver la plus large audience.

- 7) **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OCI d'organiser avec le maximum de diligence et en coordination avec le comité d'al-Qods et les instances palestiniennes compétentes une série de conférences de presse dans le but de sensibiliser l'opinion publique à la cause de la Palestine et d'al-Qods al-Charif et de lui ouvrir les yeux sur les agressions dont font l'objet la mosquée d'al-Aqsa et l'ensemble de ses sanctuaires et lieux saints.
- 8) **SALUE** les efforts déployés par l'Agence Beit Mal al-Qods relevant du comité d'al-Qods, pour le financement des travaux de restauration de l'environnement de la Mosquée al-Aqsa et des projets relatifs aux secteurs de l'habitat, de la santé, de la culture, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports, en plus de la restauration des Mosquées et des monuments archéologiques de la ville ; et réaffirme les résolutions prises par le comité d'al-Qods à cet effet.
- 9) **APPELLE** les médias des Etats membres à intensifier la production et l'échange de programmes d'information avec les médias palestiniens, à mobiliser efficacement les médias pour diffuser toutes les informations disponibles sur les agressions israéliennes, à sensibiliser l'opinion publique mondiale, à mettre en lumière les réalités de la cause palestinienne et les souffrances endurées par le peuple palestinien sous le joug de l'occupant et à redresser l'image tronquée véhiculée par la propagande israélienne.
- 10) **INVITE** le Secrétariat général de l'OCI à travailler en coordination et à veiller au suivi de toutes les démarches entreprises pour la sauvegarde de l'identité islamo-chrétien d'al-Qods face au plan sioniste de judaïsation, et à mettre à nu les agissements criminels d'Israël dans les médias.
- 11) **INVITE** les Etats membres à accorder leur plein soutien médiatique à la requête de la Palestine pour devenir membre des Nations unies et de l'ensemble des autres organisations internationales qui en relèvent, et leur demande également d'accentuer la prise de conscience de cette quête palestinienne et de son importance dans la réalisation des droits nationaux palestiniens.
- 12) **APPELLE** à la mise en place d'un comité chargé de l'élaboration d'un plan d'action complet et exhaustif pour soutenir la Palestine dans le domaine de l'information et de la communication.
- 13) **INVITE** tous les Etats membres à accorder d'urgence leur assistance pour soutenir la résistance palestinienne à al-Qods dans les différents domaines afin de permettre aux palestiniens de faire face aux campagnes incessantes de judaïsation de la ville sainte et d'en préserver l'identité culturelle et spirituelle en tant que capitale de l'Etat de Palestine.

- 14) **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

RÉSOLUTION N° 2/10-INF
SUR
SUR LE DEPLOIEMENT MEDIATIQUE INTERIEUR ET EXTERIEUR EN
PARTENARIAT AVEC DES MEDIA DES ETATS MEMBRES ET DES MEDIAS
INTERNATIONAUX

La 10^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 3 et 4 décembre 2014, sous le thème : «(session de convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)» ;

Se fondant sur la résolution n° 2/9-INF sur le déploiement médiatique à l'étranger à travers un plan médiatique intégré avec l'apport des Etats membres et des groupes d'ambassadeurs dans les capitales mondiales les plus importantes adoptée par La 9^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Libreville – République gabonaise, les 19 et 20 avril 2012 ;

Se fondant sur la résolution 1/38-INF sur le secteur de l'information, s'agissant notamment de l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 38^{ème} Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères, «Session de la paix, de la coopération et du développement», tenue à Astana – République du Kazakhstan, du 28 au 30 juin 2011 ;

Se fondant sur la résolution 1/37-INF sur les questions de l'information, s'agissant notamment de l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 37^{ème} Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères, « Session pour une vision commune pour davantage de sécurité et de prospérité dans le monde islamique », tenue à Douchanbe – République du Tadjikistan, du 18 au 20 mai 2010 ;

Se fondant également sur la résolution 1/8-INF sur l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 8^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Rabat - Royaume du Maroc, les 27 et 28 janvier 2009 ;

Rappelant la résolution 1/35-INF sur le secteur de l'information et de la communication (Point C) relative à l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 35^{ème} Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères « Session de la Prospérité et du Développement », tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429H (18-20 juin 2008) ;

Rappelant la résolution 1/8-INF (COMIAC) sur les questions de l'information, adoptée par la 8^{ème} Session du Comité Permanent pour l'Information et les affaires culturelles, tenue à Dakar, République du Sénégal, du 22 au 24 Chawal 1427H (13-15 novembre 2006) ;

Se référant à la résolution 1/8-INF sur l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 8^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Rabat - Royaume du Maroc, les 27 et 28 janvier 2009, et aux résolutions de la 7^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de

l'Information, tenue à Djeddah – Royaume d'Arabie Saoudite les 20 et 21 Chaabane 1427H (13 et 14 septembre 2006), notamment le point 1^{er} relatif à l'interaction avec les médias étrangers ;

Appelant les résolutions de la 7^{ème} session de la CIMI tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 20 et 21 chaabane 1427 H (13-14 septembre 2006) et notamment le paragraphe 1 relatif à l'interaction avec les médias étrangers ;

Se fondant sur les conclusions de la 3^{ème} Session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah al-Moukaramah - Royaume d'Arabie Saoudite, les 7 et 8 décembre 2005, notamment le point VII relatif à la nécessité de coopérer efficacement avec les médias étrangers afin de permettre au monde musulman d'exposer son point de vue au sujet des événements qui se produisent sur la scène internationale ;

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les questions de l'information, présenté à cette Session, notamment les paragraphes relatifs à ses déplacements et à ses activités visant à mettre en relief la noblesse de l'Islam et à exposer ses points de vue à l'égard des développements sur la scène internationale,

- 1) **SALUE** les efforts consentis par le Secrétariat général de l'Organisation de Coopération Islamique pour l'interaction avec les médias étrangers, réaffirme l'importance de mobiliser les moyens pour financer les projets relatifs à l'interaction avec les médias étrangers, y compris l'éventualité de créer un Fonds alimenté sur une base volontaire par les Etats, les institutions et les particuliers, la mise en place de ce Fonds étant une nécessité pour le lancement effectif de l'action d'interaction avec les médias étrangers dans l'intérêt du monde islamique..
- 2) **PRIE INSTAMMENT** le Secrétariat général de l'Organisation de coopération islamique, représenté par le Département de l'information et les institutions de l'action islamique commune en matière d'information qui opèrent dans le cadre de l'organisation, de mener une action médiatique dans les pays membres et à l'extérieur, en partenariat avec des organes d'information dans les États membres et des médias internationaux pour porter le voix de l'OCI à tous par la mise en place de programmes et projets communs dans le domaine de l'information au profit de l'organisation, et contribuer à corriger l'image déformée donnée de l'islam et des musulmans.
- 3) **INVITE** les groupes des ambassadeurs de l'Organisation de la Coopération Islamique dans le monde à s'intéresser aux activités médiatiques et à interagir avec les médias étrangers pour soutenir les causes islamiques.
- 4) **INVITE** à consolider les liens avec les organisations de la société civile dans les Etats membres de l'Organisation et de coordonner avec elles les actions au service des causes de la Oummah islamique dans le domaine médiatique et des relations publiques, et ce, en mettant à contribution les jeunes issus du monde

islamique étudiants à l'étranger et les communautés musulmanes établies dans les pays non membres de l'OCI.

- 5) **DENONCE** les campagnes de Presse occidentales hostiles dont est victime l'Etat du Qatar, et qui mettent en doute sa qualification pour l'organisation de la Coupe du monde, « le Mondial 2022 » et la persistance de certains médias occidentaux à diffuser des informations tronquées et partiales visant à battre en brèche la qualification pour l'organisation du Mondial 2022 en dépit du choix qui s'est porté sur le dossier du Qatar à la suite d'une compétition loyale et transparente ; **AFFIRME** que le déroulement du Mondial 2022 au Qatar, Etat membre de l'Organisation de la Coopération Islamique, est considéré comme un succès pour tous les Etats membres de L'OCI et constitue un droit pour les peuples du Monde islamique ; **APPELLE** les institutions en charge de l'action islamique commune et les médias des Etats Membres à soutenir l'Etat du Qatar pour faire échec à ces tentatives de désinformation et de falsification de la part de certains médias occidentaux.
- 6) **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

**RÉSOLUTION N° 3/10-INF
SUR
L'APPUI AUX INSTITUTIONS DE L'ACTION ISLAMIQUE COMMUNE
DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATION**

La 10^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 3 et 4 décembre 2014, sous le thème : «(session de convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)» ;

Se fondant sur la résolution n° 3/9-INF sur la restructuration de l'Agence islamique internationale de presse (IINA) et de l'Union des radiodiffusions islamiques (IBU) adoptée par la 9^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Libreville – République gabonaise, les 19 et 20 avril 2012,

Rappelant la résolution N°2/8-INF sur la redynamisation du secteur de l'information et de la communication à l'OCI de la 8^{ème} session de la Conférence islamique des ministres de l'Information, tenue à Rabat – Royaume du Maroc les 20 et 21 janvier 2009 ;

Se fondant sur le point A relatif à la redynamisation du secteur de l'information et de la communication, de la résolution 1/35-INF adoptée par la 35^{ème} Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères, « Session de la Prospérité et du Développement », tenue à Kampala - République d'Ouganda, du 14 au 16 Jourmada Athania 1429H (18-20 juin 2008) ;

Rappelant le point 1 de la résolution 1/33-INF sur le rôle de l'information et de la communication dans la promotion des causes juste et de la véritable image de l'Islam, adoptée par la 33^{ème} Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, du 19 au 21 juin 2006 ;

Se référant aux conclusions de la 3^{ème} Session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah Al Moukaramah – Royaume d'Arabie Saoudite, les 7 et 8 décembre 2005, notamment en son Point 7 relatif à la nécessité de l'interaction avec les médias étrangers de manière efficiente permettant au monde islamique de présenter ses visions à l'égard des développements sur la scène internationale ;

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur les questions de l'information, présenté à cette Session ;

- 1) **APPUIE** le processus de restructuration de l'Agence islamique internationale de presse (IINA) tel qu'adopté par la 8^{ème} Conférence islamiques des Ministres de l'Information, tenue à Rabat – Royaume du Maroc, les 27 et 28 janvier 2009, et par l'assemblée générale de cette institution.
- 2) **APPUIE** le processus de restructuration de l'Union des radiodiffusions islamiques tel qu'adopté par la 8^{ème} Conférence islamiques des Ministres de l'Information, tenue à Rabat – Royaume du Maroc, les 27 et 28 janvier 2009, et par l'assemblée générale de cette institution ; se félicite de la résolution prise par l'Assemblée générale de l'Union qui s'est tenue au siège du secrétariat général de l'OCI à Djeddah le 26 novembre 2014 concernant la réalisation d'une étude complémentaire pour la restructuration en se basant sur l'étude qui a été déjà effectuée à ce sujet.
- 3) **INSISTE** sur la nécessité de soutenir l'action de toutes les institutions de l'action islamique commune dans le domaine de l'information (l'Agence islamique internationale de presse (IINA), l'Union des radiodiffusions islamiques (IBU), le Forum des Autorités de Régulation de L'audiovisuel des Etats Membres de L'OCI, le Forum de la presse de l'OCI, l'Equipe d'intervention informatique d'urgence de l'OCI et le Comité Permanent pour l'Information et les affaires culturelles-COMIAC) **et souligne l'importance du renforcement de la synergie et de l'efficacité entre eux** ; et appelle les Etats membres à s'acquitter de leurs contributions statutaires aux budgets de toutes ces institutions, à participer activement à leurs travaux et à profiter pleinement des services qu'elles leur proposent.
- 4) **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

RÉSOLUTION N° 4/10-INF
SUR
L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INFORMATION DEDIE
A LA MISE EN VALEUR DE LA PLACE ET DU ROLE DU CONTINENT
AFRICAIN DANS LE MONDE ISLAMIQUE ET L'ELARGISSEMENT DU
PROGRAMME A D'AUTRES REGIONS

La 10^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 3 et 4 décembre 2014, sous le thème : «(session de convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)» ;

Consciente des capacités et des moyens que recèlent les Etats africains membres de l'Organisation de Coopération Islamique dans les divers domaines, et du besoin de ceux-ci de les mettre en lumière et de les diffuser dans les médias afin de les faire connaître à travers un programme médiatique spécifique;

Rappelant la résolution n° 6/9-INF sur la proposition d'un programme d'information dédié à la mise en valeur de la place et du rôle du continent africain dans le monde islamique, adoptée par la 9^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Libreville – République gabonaise, les 19 et 20 avril 2012 ;

Rappelant le point 1 de la résolution 1/33-INF sur le rôle de l'information et de la communication dans la promotion des causes justes de l'Islam et la mise en relief de sa noblesse, adoptée par la 33^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères, tenue à Bakou - République d'Azerbaïdjan du 19 au 21 juin 2006 ;

Se référant aux conclusions de la 3^{ème} Session extraordinaire de la Conférence islamique au Sommet, réunie à Makkah Al Moukaramah – Royaume d'Arabie Saoudite, les 7 et 8 décembre 2005, notamment en son Point 7 relatif à la nécessité de l'interaction avec les médias étrangers de manière efficiente permettant au monde islamique de présenter ses visions à l'égard des développements sur la scène internationale ;

Saluant les orientations et mesures proposées par le Secrétaire général quant à la nécessité de redynamiser le secteur de l'information et de la communication et d'intensifier les efforts médiatiques, afin de mettre en relief les activités de l'OCI dans les médias des Etats membres :

- 1) **SALUE** les efforts et initiatives du Secrétariat Général visant à mettre en œuvre le programme d'information dédié à la mise en valeur de la place et du rôle du continent africain dans le monde islamique, y compris la convocation d'une réunion d'Experts à composition non limitée sur la mise en œuvre du programme d'information dédié au continent africain tenue les

25 et 26 février 2013 au siège du Secrétariat Général à Djeddah et les importantes recommandations qui en sont issues.

- 2) **APPELLE** à la sensibilisation des Etats membres de l'OCI des campagnes de propagande négative orchestrées par les médias occidentaux hostiles sur les Etats membres africains, et à éviter de s'y impliquer ; appelle également à l'adoption d'un système d'échange bilatéral et multilatéral de programmes dans lequel les Etats concernés se chargeront de la production des contenus tandis que le Secrétariat général assumera la responsabilité de les transmettre aux Etats membres pour diffusion par le canal des radios et télévisions nationales.
- 3) **RENOUVELLE** son appel à mettre en évidence les capacités et le rôle des pays africains membres de l'Organisation de Coopération islamique dans la promotion de la solidarité islamique et ce, à travers un programme d'information sur le continent africain pour faire connaître la place de ce continent dans le monde musulman, et **APPELLE** les États membres intéressés au parrainage des projets prévus dans ce programme d'information ou certains d'entre eux, et dans ce cadre :
 - a) Salue la décision du Royaume du Maroc d'abriter le forum des médias destiné à mettre en exergue l'histoire, la culture et les énormes potentiels économiques des Etats membres africains en vue de contribuer à améliorer l'image de l'Afrique dans les médias et à mettre fin au stéréotype négatif qui présente le continent comme une région de pauvreté et d'instabilité. Une exposition et des manifestations médiatiques et culturelles sont prévues en marge de ce forum.
 - b) Appelle les Etats membres de l'Organisation à superviser le financement de la production d'un film documentaire dans les trois (03) langues de travail de l'OCI (l'Arabe, l'Anglais et le Français), d'une durée 10 à 15 minutes, autour des potentiels et des opportunités d'investissement dans les pays africains concernés. Etant entendu que le Département de l'information du Secrétariat général de l'Organisation de Coopération Islamique se charge de la diffusion de ce film documentaire dans tous les Etats membres de l'OCI pour qu'il soit diffusé dans leurs chaînes de télévisions.
 - c) Appelle les Etats africains membres de l'Organisation à fournir au Département de l'information du Secrétariat général de l'Organisation la matière journalistique, les statistiques, les données, les images et la matière sonore et audiovisuelle dans les trois langues de travail de l'OCI, (Arabe, Français et Anglais) et sur diverses questions pour utilisation dans des publications et manifestations de l'OCI et pour diffusion aux médias dans les États membres de l'OCI.

- d) Invite les Etats membres à mettre en lumière dans leurs medias, le projet de chemin de fer Dakar-Port Soudan et la pertinence de l'investissement pour réaliser ce projet historique.
- e) Invite le Département de l'information du Secrétariat général de l'Organisation à sélectionner des journalistes des Etats membres et les dépêchera en missions sur le terrain dans quelques Etats africains en compagnie de représentants du Département de l'information de l'OIC, et ce, dans le but de s'informer, de prendre langue directement avec les responsables sur place, de rencontrer les communautés et de faire des reportages spécialisés à diffuser dans leurs médias respectifs.
- f) Demande au département de l'Information du Secrétariat général de veiller à la diffusion dans les médias des statistiques du Centre de recherches statistiques, économiques, sociales et de formation des pays islamique (SESRIC) sur le potentiel et les capacités, dans les Etats africains membres, avec des chiffres à l'appui, et ce, en les insérant dans les reportages et en les transmettant aux différents médias à travers une base de données spéciale du Département de l'information.
- g) Appelle à soutenir des programmes d'information similaires à mettre en œuvre dans d'autres régions du monde islamique.

DEMANDE au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

**RÉSOLUTION N° 5/10-INF
SUR
LA COOPERATION ET LA COORDINATION EN MATIERE
D'INFORMATION ENTRE L'OCI ET SES INSTITUTIONS, AU SERVICE DES
CAUSES DE LA OUMMAH**

La 10^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 3 et 4 décembre 2014, sous le thème : «(session de convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)» ;

Rappelant la résolution n° 4/9-INF sur la coordination dans le domaine de l'information dans le cadre de l'Organisation de Coopération Islamique pour une image cohérente de l'action islamique commune, adoptée par la 9^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Libreville – République gabonaise, les 19 et 20 avril 2012,

Se fondant sur la résolution 2/8-INF sur la redynamisation du secteur de l'information et de la communication à l'OCI, adoptée par la 8^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Rabat – Royaume du Maroc, du 25 au 28 janvier 2009 ;

Se fondant sur les conclusions de la 3^{ème} Session extraordinaire de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah al-Moukaramah – Royaume d'Arabie Saoudite, les 7 et 8 décembre 2005, notamment le Point VII relatif à la nécessité de coopérer efficacement avec les médias étrangers afin de permettre au monde musulman d'exposer son point de vue au sujet des événements qui se produisent sur la scène internationale ;

Saluant les orientations et mesures proposées par le Secrétaire Général quant à la nécessité de redynamiser le secteur de l'information et de la communication et d'intensifier les efforts médiatiques, afin de mettre en relief les activités de l'OCI dans les médias des Etats membres :

- 1) **SALUE** le rôle joué par les institutions œuvrant dans le cadre du système de l'Organisation de Coopération Islamique et les **INVITE** à contribuer à souligner ce rôle dans les différents médias, tout en veillant à renforcer la synergie et l'efficacité, et à éviter les doubles emplois.
- 2) **INVITE** les institutions du système de l'Organisation de Coopération Islamique, notamment celles œuvrant dans le domaine de l'information, à coopérer et à coordonner avec le Département de l'Information du Secrétariat général de l'Organisation de Coopération Islamique, et ce, afin de mettre en lumière l'action de ces institutions et de faire connaître au monde islamique

le rôle important qu'elles jouent dans le renforcement de l'action islamique commune, au bénéfice des causes de la Oummah islamique.

- 3) **PREND NOTE** du « manuel de formation des journalistes et des communicateurs pour redresser l'image tronquée et les stéréotypes de l'Islam et des musulmans véhiculés par les médias occidentaux », manuel qui a été proposé par l'ISESCO et adopté par la 9^e session de la Conférence islamique des Ministres de l'information, et invite les Etats membres à l'adopter comme une référence de leurs instituts de journalisme et d'information dans la formation des journalistes, étant entendu que le secrétariat général de l'OCI lui-même peut en profiter pour apprendre aux journalistes à corriger l'image stéréotypée de l'Islam et des musulmans notamment véhiculée en occident.
- 4) **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

**RÉSOLUTION N° 6/10-INF
SUR
LE PROGRES REALISE DANS LE PROJET DE LANCEMENT D'UNE CHAÎNE
DE TELEVISION SATELLITAIRE DE L'OCI**

La 10^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 3 et 4 décembre 2014, sous le thème : «(session de convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)» ;

Rappelant la résolution n° 8/9-INF sur le lancement d'une chaîne de télévisions satellitaires de l'OCI adoptée par la 9^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Libreville – République gabonaise, les 19 et 20 avril 2012, qui a donné son accord de principe au projet de lancement d'une chaîne satellitaire placée sous les auspices de l'OCI et a appelé à la constitution d'un Comité d'Etats membres à participation non limitée et ayant pour mandat l'examen de tous les aspects relatifs à ce projet;

- 1) **APPRECIÉ** les efforts déployés par le Secrétariat général de l'Organisation de Coopération Islamique pour une consultation afin d'étudier la possibilité de lancer une chaîne de télévision satellitaire de OCI, y compris sa convocation d'une réunion ouverte des États membres tenue au siège de l'OCI à Djeddah les 23 et 24 Février 2013, qui a abouti à des recommandations dont la formation d'un comité spécial de suivi chargé de parachever le processus de lancement du canal satellitaire de l'OCI et composé de (Afghanistan, Iran, Turquie, Arabie Saoudite, Sénégal, Gabon, Palestine, Qatar, Egypte et Mauritanie, en plus du Secrétariat général de l'Organisation de coopération islamique). La première réunion de ce Comité spécial tenue au siège du Secrétariat général le 12 mai 2013, a examiné des propositions sur la promotion de la chaîne de TV auprès du secteur privé et pris bonne note d'un exposé présenté par la délégation de la République de Turquie sur l'expérience de la chaîne Euronews dont la chaîne de l'OCI peut tirer profit.
- 2) **APPELLE** les membres du Comité ad hoc de suivi du processus de parachèvement du lancement de la chaîne satellitaire de l'OCI (Afghanistan, Iran, Turquie, Arabie Saoudite, Sénégal, Gabon, Palestine, Qatar, l'Egypte et Mauritanie, en plus du Secrétariat général de l'Organisation de coopération islamique) à procéder à d'autres consultations à cet égard, et ce en tenant une réunion consultative dans le courant du premier semestre 2015 et à commettre une personne physique ou morale spécialisée pour faire une étude de faisabilité comprenant les coûts estimatifs pour le lancement du projet et les budgets nécessaires pour le fonctionnement de la chaîne ; et **INVITE** le Secrétariat général à prendre contact avec les Etats membres en vue d'entreprendre l'étude de faisabilité ou de la financer pour pouvoir charger officiellement la partie concernée de la préparation de l'étude de faisabilité.

- 3) **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

RÉSOLUTION N°7/10-INF
SUR
LE RENFORCEMENT DE LA PRESENCE MEDIATIQUE DE L'OCI DANS LE
LEADERSHIP DES QUESTIONS LIEES AUX ECHANGES CULTURELS,
AU DEVELOPPEMENT ET AU DIALOGUE DES CULTURES

La 10^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 3 et 4 décembre 2014, sous le thème : «(session de convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)» ;

Se référant à la résolution n° 6/41-INF sur le renforcement de la présence médiatique de l'OCI dans le leadership des questions liées aux échanges culturels, au développement et au dialogue des cultures, adoptée par la 41^e session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite du 18 au 19 juin 2014 ;

Rappelant la résolution N° 2/8-INF sur la redynamisation du secteur de l'information et de la communication à l'OCI adoptée par la 8^{ème} Session de la Conférence islamique des ministres de l'Information, tenue à Rabat – Royaume du Maroc les 27 et 28 janvier 2009 ;

Se fondant sur la résolution 1/38-INF sur le secteur de l'information, s'agissant notamment de l'interaction avec les médias étrangers, adoptée par la 38^{ème} Session du Conseil des Ministres des affaires étrangères, «Session de la paix, de la coopération et du développement», tenue à Astana – République du Kazakhstan, du 28 au 30 juin 2011 ;

Rappelant la nécessité pour les Etats de prendre en compte la date butoir de 17 juin 2015 correspondant au passage à la Télévision numérique Terrestre.

Saluant les orientations et mesures proposées par le Secrétaire général quant à la nécessité de redynamiser le secteur de l'information et de la communication et d'intensifier les efforts médiatiques, afin de mettre en relief les activités de l'OCI dans les médias des Etats membres :

- 1) **APPELLE** au renforcement de la présence médiatique de l'OCI dans le leadership des questions liées aux échanges culturels, au développement et au dialogue des cultures, en particulier par :
 - a. La participation aux différents fora de l'information et aux conférences sur le dialogue des **cultures, le développement et la paix**.
 - b. L'organisation de fora sur le rôle de l'information dans le renforcement du dialogue et les échanges culturels, ainsi que la mise en lumière du rôle et des activités et programmes de l'OCI dans ces domaines.

- 2) **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

**RÉSOLUTION N° 8/10-INF
SUR
LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DE LA PRODUCTIVITE DES
JOURNALISTES ET DES MOYENS D'INFORMATION DES ETATS MEMBRES
ET LA COOPERATION ENTRE EUX.**

La 10^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 3 et 4 décembre 2014, sous le thème : «(session de convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)» ;

Se référant à la résolution n° 7/41-INF sur le renforcement des capacités et de la productivité des journalistes et des moyens d'information des Etats membres et la coopération entre eux, adoptée par la 41^e session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite du 18 au 19 juin 2014 ;

Rappelant la résolution n° : 4/9-INF sur la coordination dans le domaine de l'information pour donner une image cohérente de l'action islamique commune adoptée par la 9^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information et approuvée par la 39^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (session de la solidarité pour le développement durable) tenue du 1^{er} au 3 Mouharram 1434 AH (15-17 novembre 2012), à Djibouti, République de Djibouti ;

Rappelant la résolution N° 2/8-INF sur la redynamisation du secteur de l'information et de la communication à l'OCI adoptée par la 8^{ème} Session de la Conférence islamique des ministres de l'Information, tenue à Rabat - Royaume du Maroc les 27 et 28 janvier 2009 ;

Rappelant la nécessité pour les Etats de prendre en compte la date butoir de 17 juin 2015 correspondant au passage à la Télévision numérique Terrestre.

Saluant les orientations et mesures proposées par le Secrétaire général quant à la nécessité de redynamiser le secteur de l'information et de la communication et d'intensifier les efforts médiatiques, afin de mettre en relief les activités de l'OCI dans les médias des Etats membres ;

Eu égard aux résultats bénéfiques attendus du partenariat entre les institutions de l'information et le Secrétariat Général de l'OCI :

- 1) **APPRECIÉ** les efforts du Département de l'Information du Secrétariat Général de l'OCI pour renforcer les capacités et la productivité des journalistes, notamment l'organisation d'une session de formation sur la rédaction du communiqué de presse suivie par 22 agents du Secrétariat Général et d'autres et dispensée par l'Académie de l'information appliquée

du prince Ahmed bin Salman au siège du Secrétariat général du 27 au 30 Octobre 2014 afin de développer les compétences des participants en matière de rédaction de communiqués de presse.

- 2) **REITERE SON APPEL** au renforcement des capacités et de la productivité des journalistes et des institutions d'information des Etats membres de l'OCI et à la coopération entre eux à travers les divers moyens ; **et INVITE** le Secrétariat général de l'OCI à superviser les projets d'échange d'expertises entre les Etats membres dans tous les domaines médiatiques, y compris :
 - a) L'élaboration de programmes de formation à l'intention du personnel de l'information de l'OCI et de ses Etats membres portant sur les questions de droits de l'homme, de la femme, de la pauvreté, de l'enseignement, de la famille, de la préparation à la gestion des catastrophes, etc.
 - b) L'échange de visites professionnelles entre les journalistes et l'OCI, ainsi qu'entre les journalistes de Etats membres, afin d'accroître la prise de conscience et de renforcer les relations professionnelles entre eux.
 - c) La coproduction de programmes audiovisuels et documentaires sur de nombreuses questions sociales et développement au sein des Etats membres.
- 3) **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.

**RÉSOLUTION N° 9/10-INF
SUR
UNE UNITE CHARGEE DES PUBLICATIONS AU SEIN DU DEPARTEMENT
DE L'INFORMATION DU SECRETARIAT GENERAL DE L'OCI**

La 10^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, les 3 et 4 décembre 2014, sous le thème : «(session de convergence des médias pour la paix et le calme dans le monde islamique)» ;

Considérant les programmes et activités en constante augmentation organisés par les différents Départements du Secrétariat général de l'Organisation de coopération islamique, et les exigences qui en découlent en matière de préparation rapide de publications, rapports, brochures et livres liés à ces programmes et activités ;

Considérant le nombre croissant de bulletins et publications périodiques du Secrétariat général de l'OCI, préparés et imprimés par Département de l'Information au niveau interne, dont une revue, des livres, des rapports, des brochures et autres publications périodiques ;

Tenant compte du nombre et du temps limités des agents du Département de l'information du Secrétariat général qui assurent l'élaboration et l'impression de ces publications et vu les moyens matériels et logistique modestes alloués à cet effet dans un contexte d'augmentation constante de la demande de préparation de ces publications, parfois dans des délais très courts ;

- 1) **APPELLE** à accorder au Département de l'information l'assistance financière et logistique dont il a besoin dans la limite des ressources disponibles pour lui permettre d'assumer les tâches qui lui sont assignées y compris les publications imprimées et électroniques des différents Départements du Secrétariat général de l'OCI.
- 2) **APPROUVE** la création d'une unité chargée des publications au sein des structures du Département de l'information du Secrétariat général de l'Organisation, qui aura en charge de superviser l'édition des publications, dans le cadre du budget du Secrétariat de l'OCI et sans recourir à une augmentation du budget.
- 3) **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et d'en faire rapport à la 11^{ème} Session de la Conférence islamique des Ministres de l'Information.